

Instructions à l'étudiante ou à l'étudiant

Ce formulaire doit être rempli par votre école si vous prévoyez fréquenter une école à l'extérieur de l'Ontario. Inscrivez vos renseignements personnels à la section des renseignements personnels aux pages 1 et 2. Remettez toutes les pages du formulaire à une représentante ou un représentant autorisé de votre école à confirmer les détails et les coûts de votre programme. Une représentante ou un représentant officiel peut être un membre du personnel du bureau du registraire, du bureau d'aide financière ou du bureau des inscriptions. Une fois le formulaire dûment rempli, la personne autorisée vous le retournera.

Transmettez toutes les pages du formulaire de renseignements sur le programme dûment rempli au Ministère aux fins de traitement.

- Vous pouvez téléverser le formulaire en vous connectant à votre compte RAFEO et en utilisant le bouton « Imprimer/Téléverser les documents ».
- Vous pouvez aussi l'envoyer à l'adresse suivante : Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère de la Formation et des Collèges et Universités, C. P. 4500, 189 Red River Road, 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9.

Date limite de soumission du formulaire

Le formulaire dûment rempli doit parvenir au Ministère au plus tard 40 jours avant la fin de votre période d'études 2023-2024.

Instructions à la représentante ou au représentant de l'école

Le présent formulaire sert à recueillir les renseignements sur l'étudiante ou l'étudiant si la période d'études commence entre le 1^{er} août 2023 et le 31 juillet 2024, inclusivement. On considère comme étudiants à temps partiel, les étudiants qui suivent entre 20 % et 59 % d'une charge de cours complète. L'étudiante ou l'étudiant n'a pas à être inscrit à l'école ou à y poursuivre des études pour que le formulaire soit rempli.

Ne remplissez le formulaire que si vous êtes une personne autorisée à confirmer les détails et les coûts du programme de l'étudiante ou de l'étudiant (p. ex. vous êtes un membre du personnel du bureau du registraire, du bureau d'aide financière ou du bureau des inscriptions). Retournez le formulaire à l'étudiante ou à l'étudiant après avoir fourni les renseignements demandés et avoir signé la déclaration.

Renseignements sur l'étudiante ou l'étudiant

Numéro d'étudiant, qui vous a été assigné par votre école postsecondaire :

Numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO), s'il vous a été assigné :

Prénom :

Nom de famille :

Prénom :

Nom de famille :

**Numéro d'étudiant, qui vous a
été assigné par votre école :**

Renseignements sur l'étudiante ou l'étudiant (suite)

Adresse postale de l'étudiante ou de l'étudiant

Rue (numéro et nom), route rurale ou case postale :

Rue (numéro et nom), route rurale ou case postale :

Appartement :

Ville, village ou bureau de poste :

Province ou État :

Pays :

Code postal :

Indicatif régional et numéro de téléphone :

Prénom :

Nom de famille :

Numéro d'étudiant, qui vous a été assigné par votre école :

Renseignements sur le programme de 2023-2024 de l'étudiante ou de l'étudiant

1. Le programme de l'étudiante ou de l'étudiant est-il considéré comme un stage ou un internat?

- Oui - Le programme n'est pas admissible au RAFEO. Arrêtez ici.
Retournez le formulaire à l'étudiante ou à l'étudiant.
- Non - Passez à la question suivante.

2. Écoles au Canada : Le programme de l'étudiante ou de l'étudiant est-il approuvé aux fins du Prêt canadien aux étudiants par la province ou le territoire où l'école est située?

- Oui - Passez à la question suivante.
- Non - Le programme n'est pas admissible au RAFEO. Arrêtez ici.
Retournez le formulaire à l'étudiante ou à l'étudiant.

3. Quel est le titre du programme de l'étudiante ou de l'étudiant?

4. Quelle est la date du début de la période d'études de l'étudiante ou de l'étudiant en 2023-2024?

Jour	Mois	Année
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

5. Quelle est la date de la fin de la période d'études de l'étudiante ou de l'étudiant en 2023-2024?

Remarque : La date de la fin de la période d'études ne peut dépasser 52 semaines suivant la date du début de la période d'études.

Jour	Mois	Année
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

6. Combien de semaines au total dure la période d'études de l'étudiante ou de l'étudiant en 2023-2024?

Le nombre de semaines ne peut excéder 52. N'indiquez pas les périodes où il n'y a pas de cours comme l'intersession ou les congé fériés.

7. Quel pourcentage d'une charge de cours complète l'étudiante ou l'étudiant compte-t-il suivre?

 %

8. Le programme d'études de l'étudiante ou de l'étudiant mène-t-il à un grade universitaire, un diplôme ou un certificat émis par votre école?

- Oui
- Non - L'étudiante ou l'étudiant n'a pas droit à l'aide financière du RAFEO.

Prénom :

Nom de famille :

Numéro d'étudiant, qui vous a été assigné par votre école :

Renseignements sur le programme de 2023-2024 de l'étudiante ou de l'étudiant (suite)

9. Combien de cours l'étudiante ou l'étudiant suit-il en classe?

10. Combien de cours l'étudiante ou l'étudiant suit-il en ligne (par correspondance ou par enseignement à distance)?

11. Quel sera le niveau d'études de l'étudiante ou de l'étudiant?

Diplôme

Certificat

Baccalauréat

Maîtrise

Doctorat

12. De quelle faculté ou département le programme de l'étudiante ou de l'étudiant relève t-il?

Administration/Commerce

Sciences de la santé

Agriculture et sciences connexes

Droit

Arts et Sciences

Médecine

Services communautaires/Education

Théologie

Arts dentaires

Métiers

Génie et technologie

Frais de la période d'études de l'étudiante ou de l'étudiant

Veuillez fournir les frais pour la période d'études de l'étudiante ou de l'étudiant indiquée sur ce formulaire. Inscrire les montants en dollars canadiens seulement, sans indiquer les cents.

13. À combien s'élèvent les droits de scolarité pour la période d'études de 2023-2024 l'étudiante ou de l'étudiant?

N'indiquez pas les frais de résidence, les livres, matériel et fournitures, l'achat ou la location d'un ordinateur.

 \$

Prénom :

Nom de famille :

Numéro d'étudiant, qui vous a été assigné par votre école :

Renseignements sur le programme de l'étudiante ou de l'étudiant (suite)

14. À combien s'élèvent les frais obligatoires pour la période d'études de 2023-2024 l'étudiante ou de l'étudiant?

N'indiquez pas les frais de résidence, les livres, matériel et fournitures, l'achat ou la location d'un ordinateur.

 \$

15. À combien s'élèvent les dépenses pour les livres, matériel et fournitures pour la période d'études de 2023-2024 de l'étudiante ou de l'étudiant?

N'indiquez pas les coûts de l'achat ou de la location d'un ordinateur.

 \$

Renseignements sur l'école

Nom de l'école :

Rue (numéro et nom), route rurale ou case postale :

Province ou État :

Ville, village ou bureau de poste :

Code postal :

Pays :

Indicatif régional et numéro de téléphone :

Timbre ou sceau de l'établissement :

Remarque : Si le sceau ou le timbre d'un établissement ne peut pas être apposé sur le formulaire, veuillez joindre une lettre sur papier à en-tête officiel de l'établissement expliquant pourquoi cela n'a pas été possible.

Prénom :

Nom de famille :

Numéro d'étudiant, qui vous a été assigné par votre école :

Déclaration de l'école

Nom de la personne autorisée :

Titre :

Indicatif régional et numéro de téléphone :

Adresse courriel :

J'atteste que les renseignements fournis sur ce formulaire sont complets et véridiques et je suis autorisé(e) à fournir ces renseignements au nom de l'établissement d'enseignement.

Note : Si vous remplissez le présent formulaire en version électronique, utilisez la fonction « Fill & Sign» (remplissage et signature) ou "Identification numérique" dans Adobe Reader ou votre programme PDF pour y apposer votre signature.

Signature de la personne autorisée :

Date :

Jour

Mois

Année